

Distribution limitée

WHC-2000/CONF.202/4 Rev (SPE)

Paris, le 25 octobre 2000

Original : anglais/français

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE
MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL

BUREAU DU COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL

Session spéciale

Budapest, Hongrie

2 - 4 octobre 2000

RAPPORT DU RAPPORTEUR

TABLE DES MATIERES

- I. Session d'ouverture
- II. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier
- III. Recommandations de la Session spéciale du Bureau, à transmettre à la 24ème session du Comité du patrimoine mondial
 - A) Réunions statutaires, planification stratégique, propositions pour un système de sous-comités et représentation équitable au sein du Comité du patrimoine mondial
 - B) Représentativité de la Liste du patrimoine mondial
 - C) Gestion de l'information et des documents
 - D) Questions diverses
- IV. Clôture de la session

ANNEXES

- Annexe I Liste des participants
- Annexe II Discours du Professeur Zsolt Visy, Secrétaire adjoint d'Etat, Ministère hongrois du patrimoine culturel
- Annexe III Discours du Représentant du Directeur général de l'UNESCO, M. Mounir Bouchenaki, Sous-Directeur général a.i. pour la culture
- Annexe IV Discours du Directeur du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, M. Francesco Bandarin
- Annexe V Discours du Président du Comité du patrimoine mondial, M. Abdelaziz Touri (Maroc)
- Annexe VI Proposition du Royaume-Uni pour un système de sous-comités

I. SESSION D'OUVERTURE

I.1 La session spéciale du Bureau du Comité du patrimoine mondial s'est tenue à Budapest, Hongrie, du 2 au 4 octobre 2000. Y ont assisté les sept membres du Bureau : Australie, Finlande, Grèce, Hongrie, Maroc, Mexique et Zimbabwe.

I.2 Avec l'accord du Bureau à sa 24ème session en juin/juillet 2000 et à l'invitation du Président du Comité du patrimoine mondial, M. Abdelaziz Touri (Maroc), les personnes suivantes invités à titre personnel y ont également assisté.

- Dr Christina Cameron (Canada), Présidente de l'Equipe spéciale sur la mise en oeuvre de la Convention du patrimoine mondial
- S. Exc. M. Olabiyi B. J. Yai (Bénin), Président du Groupe sur la représentativité de la Liste du patrimoine mondial
- S. Exc. M. Jean Musitelli (France), Président du Groupe de travail sur la représentation équitable au sein du Comité du patrimoine mondial
- Dr Christopher Young (Royaume-Uni), Président de la Réunion d'experts pour la la révision des *Orientations*
- Mme Karen Kovacs (Etats-Unis d'Amérique), Rapporteur de la Réunion d'experts pour la la révision des *Orientations*
- Mme Bénédicte Selfslagh (Belgique) auteur d'un texte sur la représentativité du Comité du patrimoine mondial (WHC-2000/CONF.202/INF.3 (SPE)).

I.3 Des représentants des organismes consultatifs auprès de la Convention du patrimoine mondial ont assisté à la réunion : le Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels (ICCROM), le Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS) et l'Union mondiale pour la nature (UICN).

I.4 La liste complète des participants figure dans le rapport (Annexe I).

I.5 Le Professeur Zsolt Visy, Secrétaire adjoint d'Etat du Ministère hongrois du patrimoine culturel, a souhaité la bienvenue à Budapest aux participants du Bureau. (Annexe II).

I.6 Au nom du Directeur général de l'UNESCO, M. Mounir Bouchenaki, Sous-Directeur général a.i. pour la culture, a fait quelques déclarations préliminaires (Annexe III).

I.7 M. Francesco Bandarin, le nouveau directeur du Centre de patrimoine mondial a partagé ses premières réactions et ses impressions à propos de la réforme. (Annexe IV).

I.8 Le Président a informé le Bureau que le poste de rapporteur était vacant puisque Mme Anne Lammila, l'ancien Rapporteur du Comité, était arrivée au terme de son mandat en tant que Délégué permanent adjoint de la Finlande auprès de l'UNESCO et qu'elle était retournée en Finlande pour y assumer de nouvelles responsabilités. Le Bureau a applaudi le travail précieux de Mme Lammila en tant que rapporteur et lui a exprimé ses meilleurs vœux de succès dans ses nouvelles fonctions. En accord avec l'Article 15.2. du *Règlement intérieur*, le Président a invité l'Australie à pourvoir au poste de rapporteur pour la Session spéciale du Bureau et pour la vingt-quatrième session extraordinaire du Bureau à Cairns (23-24 novembre 2000). La session spéciale

du Bureau a approuvé la proposition du Délégué de l'Australie de nommer M. Kevin Keffe, comme Rapporteur.

I.9 Le Rapporteur a proposé, qu'en accord avec les recommandations de l'Equipe spéciale sur la mise en oeuvre de la Convention, le rapport de la Session spéciale soit simple et concis et qu'il présente un résumé général de la discussion. Le Bureau a noté que le rapport de la Session spéciale devrait se lire conjointement avec une version mise à jour des recommandations collationnées de l'Equipe spéciale, des Groupes de travail et de la réunion d'experts (WHC-2000/CONF.203/3 (SPE)) pour présentation à la vingt-quatrième session du Comité à Cairns en tant que document WHC-2000/CONF.204/5.

II. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU CALENDRIER

II.1 Comme l'avait suggéré le Président, le Bureau est convenu de concentrer les débats sur quatre sujets principaux et a amendé l'ordre du jour et le calendrier en conséquence (WHC-2000/CONF.202/1 Rev. (SPE) et WHC-2000/CONF/202/2 Rev. (SPE) :

- (a) Réunions statutaires, planification stratégique, propositions pour un système de sous-comités, représentation équitable au sein du Comité du patrimoine mondial
- (b) Représentativité de la Liste du patrimoine mondial
- (c) Gestion de l'information et des documents
- (d) Questions diverses

III. RECOMMANDATIONS DE LA SESSION SPECIALE DU BUREAU A TRANSMETTRE A LA VINGT-QUATRIEME SESSION DU COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL (27 NOVEMBRE – 2 DECEMBRE 2000)

III.1 Le Président a donné une vue d'ensemble du contexte de la Session spéciale (voir Annexe V). Puis il a rappelé que la vingt-quatrième session du Bureau (27 juin - 2 juillet 2000) est convenu que, durant la prochaine session extraordinaire du Bureau, il n'y aurait ni présentation ni discussion sur les propositions d'inscription qui ont été différées ou reportées. Les propositions d'inscription seront directement envoyées au Comité du patrimoine mondial pour examen. Le Président a informé le Bureau qu'à l'issue des discussions entre le Secrétariat, l'UICN et l'ICOMOS, une seule proposition d'inscription - celle du Parc national Shey Phoksundo, un bien mixte culturel et naturel du Népal - serait examinée à la vingt-quatrième session extraordinaire du Bureau à Cairns (23-24 novembre 2000). L'évaluation de cette proposition d'inscription n'avait pas été présentée à la dernière session du Bureau à cause des conditions climatiques.

III. (A) REUNIONS STATUTAIRES, PLANIFICATION STRATEGIQUE, PROPOSITIONS POUR UN SYSTEME DE SOUS-COMITES ET REPRESENTATION EQUITABLE AU SEIN DU COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL

Proposition de sous-comités

III.2 Le Président a rappelé que l'Equipe spéciale, présidée par le Dr. C. Cameron (Canada) avait recommandé la création de sous-comités pour remplacer le système du Bureau dans la préparation du travail du Comité (*point I.2 du document WHC-2000/CONF.202/3 (SPE)*). Le débat qui a eu lieu par la suite s'est concentré sur la proposition initiale du Royaume-Uni (*WHC-2000/CONF.202/INF.6 (SPE)*) concernant cinq sous-comités (SC1 : questions politiques et stratégiques, SC2 : propositions d'inscription, SC3 : état de conservation, SC4 : budget et SC5 : Fonds du patrimoine mondial et assistance internationale) et sur la proposition révisée du Royaume-Uni résultant des discussions menées avec le Secrétariat (SC1 : propositions d'inscription, SC2 : état de conservation, SC3 : budget, Fonds du patrimoine mondial et assistance internationale) (voir Annexe VI). Les points suivants ont été soulevés :

- L'Article 10(3) de la *Convention du patrimoine mondial* stipule que « Le Comité peut créer les organes consultatifs qu'il estime nécessaires à l'exécution de sa tâche ».
- Il est nécessaire de préserver l'autorité du Comité telle que définie dans la *Convention*, *dès lors les membres du Comité doivent être majoritaires dans tous les sous-comités*,
- Il est nécessaire d'assurer le maximum d'opportunités à la participation des Etats parties non membres du Comité, d'où le besoin de tenir compte des préoccupations exprimées par le Groupe de travail sur la Représentation équitable au sein du Comité,
- Il est nécessaire de considérer toute question de manière adéquate, c'est-à-dire d'assurer suffisamment de temps au Comité pour qu'il puisse se pencher sur des questions stratégiques,
- Il est nécessaire de réduire le volume de documents à examiner par le Comité,
- Il est nécessaire que le Comité apporte son soutien à chaque sous-comité,
- L'approbation de l'Assemblée générale n'est pas nécessaire mais son appui est souhaitable.
- Il est nécessaire de faire l'analyse des « coûts/bénéfices » (quantitative et qualitative) pour toute proposition.

Conclusion : il a été reconnu qu'en tenant compte du maintien possible du système existant du Comité et du Bureau et qu'avant d'accepter le principe du système de sous-comités, il serait nécessaire d'élaborer une étude de faisabilité qui devrait être examinée par le Bureau à sa vingt-quatrième session extraordinaire à Cairns, et de faire des recommandations précises pour les présenter au Comité. Il a été convenu que la date limite pour que le Centre soumette au Comité l'étude de faisabilité devait être deux semaines avant la session.

Résolution :

« La Session spéciale du Bureau demande au Secrétariat de préparer, pour en débattre à la réunion du Bureau et du Comité du patrimoine mondial à Cairns, avec l'aide des Etats parties désignés par le Président (Australie, Belgique, Bénin, Hongrie et Royaume-Uni), un document sur la faisabilité et les implications de l'introduction d'un système de sous-comités. Le document doit refléter les éléments clés de la discussion sur cette question lors de la Session spéciale du

Bureau. En établissant les options possibles, le document devrait attirer l'attention sur les questions suivantes :

- tout changement doit apporter une nette amélioration par rapport au système actuel,
- les implications financières et de ressources humaines des options présentées devront être clairement indiquées,
- Le système de sous-comités devrait viser à assurer le maximum d'opportunités à la participation des Etats parties non membres du Comité.

La Session spéciale du Bureau a adopté la résolution et a été d'avis qu'une étude de faisabilité devrait analyser des modèles alternatifs et des dispositions transitoires afin que le système de sous-comités puisse atteindre les objectifs suivants :

- Réduire le volume de documents devant être traités par le Comité,
- Orienter l'examen de l'ordre du jour du Comité de manière à consacrer plus de temps aux questions stratégiques,
- Assurer le maximum d'opportunités à la participation des Etats parties non membres du Comité,
- Réduire le niveau des frais et du temps investis dans le système actuel Comité-Bureau
- Avoir un cycle plus efficace pour les élections, les propositions d'inscription et les inscriptions elles-mêmes

Termes de référence pour l'Etude de faisabilité sur le système proposé de sous-comités :

Il a été convenu que des simulations quant aux frais externes (frais directs, par exemple voyage/per diem, etc.) et aux frais internes (frais indirects, par ex. ressources humaines, documentation, etc.) seraient déterminées sur la base des suppositions hypothétiques suivantes pour l'évaluation des coûts seulement, en référence aux paragraphes 133 et 134 des *Orientations* (participation d'experts de pays en développement) :

- trois sous-comités,
- se réunir une fois par an, consécutivement et non simultanément, au Siège de l'UNESCO à Paris (option A : 5 jours de travail, option B : 8 jours de travail au total pour les trois sous-comités)
- estimation des frais doit se baser sur plusieurs options, sur le nombre de membres du Comité et des Etats parties non membres du Comité (option A : $7 + 6 = 13 \times 3$, option B : $7 + 4 = 11 \times 3$, option C : $7 + 2 = 9 \times 3$)
- un tiers des membres des sous-comités doit provenir des pays les moins avancés (PMA).

En plus, l'Etude de faisabilité doit identifier :

- les « one-off costs » liés directement et uniquement à la mise en oeuvre du système de sous-comités,
- un calendrier optimal (cycle) des sessions des sous-comités et du Comité tout en gardant à l'esprit que la session bi-annuelle de l'Assemblée générale doit avoir lieu pendant la Conférence générale de l'UNESCO,
- des révisions nécessaires quant au délai et aux cycles pour la soumission et l'évaluation de nouvelles propositions d'inscription, l'assistance internationale et l'état de conservation,

- l'impact exercé sur les Etats parties, les organismes consultatifs et le Secrétariat (coûts directs et coûts de soutien).

Questions restées en suspens exigeant des réflexions ultérieures :

- modalités et critères de l'élection/nomination des membres des sous-comités, non membres du Comité (par ex. l'introduction d'un système de quota lié à leur qualité de membre – option A : par groupes régionaux, option B : Etats parties n'ayant pas de sites du patrimoine mondial ou étant sous-représentés - en accord avec les recommandations du Groupe de travail sur la représentation équitable au sein du Comité),
- statut comparatif des membres des sous-comités, non membres du Comité,
- rôle des organismes consultatifs
- division des responsabilités entre sous-comités,
- budget bi-annuel du Fonds du patrimoine mondial pour être en harmonie avec le Programme ordinaire de l'UNESCO
- cycle de deux ans pour l'évaluation de nouvelles propositions d'inscription (comme l'a proposé l'UICN).

Représentation équitable au sein du Comité du patrimoine mondial

Le Bureau a discuté les trois recommandations du Groupe de travail sur la représentation équitable au sein du Comité, sous la présidence de S. Exc. M. J. Musitelli (France) (WHC-2000/CONF.202/11). Les points suivants ont notamment été évoqués :

1. réduire à quatre ans la durée du mandat des membres du Comité du patrimoine mondial, qui est actuellement de six ans
2. dans le même temps, faire passer à vingt-huit le nombre des membres du Comité du patrimoine mondial
3. attribuer un nombre de sièges déterminé aux groupes d'Etats parties sous-représentés sur la Liste du patrimoine mondial, tout en laissant un certain nombre de sièges ouverts à une élection libre.

Le Bureau a également fait référence aux propositions de la Belgique concernant la réforme de la procédure électorale lors de l'Assemblée générale (WHC-2000/CONF.202/INF.3 (SPE)).

Le Bureau a approuvé l'esprit du rapport du Groupe de travail et la proposition belge en notant que :

- l'Article 8(2) stipule que l'élection des membres du Comité doit assurer une représentation équitable des différentes régions et cultures du monde
- le nombre d'Etats parties participant aux activités du Comité devrait idéalement augmenter
- la représentativité de la Liste du patrimoine mondial pourrait être accrue grâce à la participation d'un plus grand nombre d'Etats parties au travail du Comité (en particulier ceux dont le patrimoine est actuellement sous-représenté sur la Liste)
- le système de sous-comités proposé pourrait avoir, en outre, l'avantage d'accroître le nombre d'Etats parties participant au travail du Comité

- bien qu'il ait été convenu qu'une forme de rotation par région était souhaitable, le manque de temps à cette session du Bureau n'a pas permis d'élaborer de propositions spécifiques.

Toutefois, la majorité des membres du Bureau ont déclaré qu'ils n'étaient pas favorables à l'augmentation du nombre de membres du Comité, car cela exigerait, *inter alia*, de faire appel à une révision de la *Convention*, ce qui serait une option longue, complexe et potentiellement risquée.

Le Bureau a reconnu la nécessité pour le Comité, à sa vingt-quatrième session à Cairns (Australie), de formuler des recommandations spécifiques pour une meilleure représentation au Comité du patrimoine mondial, à présenter ultérieurement à la Treizième Assemblée générale des Etats parties en 2001.

Le Bureau a convenu qu'un ensemble de propositions devait être préparé par le Rapporteur (en accord avec le Secrétariat et un groupe de travail informel d'Etats parties - France, Belgique et Etats-Unis d'Amérique) pour examen à la vingt-quatrième session du Comité à Cairns et transmission ultérieure à la Treizième Assemblée générale. Il a été convenu que la date limite pour que le Centre soumette les propositions au Comité devait être deux semaines avant la session. Ce document devrait donner des recommandations précises à étudier par le Comité.

Les propositions spécifiques à étudier par le Comité seraient destinées à assurer la mise en œuvre du projet de résolution de la Septième Assemblée générale des Etats parties (1989)¹, ainsi que les recommandations du Groupe de travail sur la représentation équitable au sein du Comité, notamment pour :

- inciter les Etats parties à réduire volontairement la durée du mandat des membres du Comité à quatre ans au lieu de six
- augmenter la rotation des Etats parties siégeant au Comité
- décourager les mandats consécutifs des Etats parties

¹ "L'Assemblée générale des Etats parties à la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel,

Rappelant l'Article 8, paragraphe 2, de la Convention aux termes duquel 'l'élection des membres du Comité doit assurer une représentation équitable des différentes régions et cultures du monde';

Considérant qu'à cette fin il est important de respecter une rotation dans la représentation des Etats parties au Comité;

Invite les Etats parties à la Convention du patrimoine mondial, dont le mandat au sein du Comité expire, d'envisager de ne pas se présenter à une ré-élection pendant une période appropriée;

Demande au Président, lors de chaque election, d'inviter les Etats parties a tenir compte de la présente Résolution;

Invite le Président du Comité du patrimoine mondial à faire tout ce qui est en son pouvoir pour encourager les Etats parties dont le mandat au Comité vient d'expirer à rester étroitement associés aux travaux du Comité pendant une période de quatre ans, conformément à l'Article 8.1 du Règlement intérieur du Comité;

Invite le Comité du patrimoine mondial à continuer d'examiner, lors de ses sessions des deux prochaines années, des procédures supplémentaires, telles que des quotas par région susceptibles d'assurer une représentation équitable des différentes régions et cultures du monde, conformément à l'Article 8, paragraphe 2, de la Convention;

Invite enfin le Comité du patrimoine mondial à formuler des propositions en vue de la prise en charge éventuelle de tout ou partie des frais de voyage et de séjour des membres du Comité représentant les Etats les moins avancés."

- favoriser la participation de toutes les régions au travail du Comité ainsi que la rotation à l'intérieur des régions
- encourager la participation des Etats parties sous-représentés sur la Liste du patrimoine mondial
- définir un nombre de sièges déterminé pour les Etats parties sous-représentés, tout en laissant un certain nombre de sièges ouverts à une élection libre
- tenir compte du potentiel des autres options susceptibles de se présenter après examen de l'étude de faisabilité dans le système de sous-comités qui est proposé.

Les propositions devraient prendre en considération et évaluer sur le plan juridique toutes les options et les instruments dont dispose le Comité pour améliorer la représentativité du Comité sans avoir à amender la *Convention du patrimoine mondial*, notamment les amendements :

- le *Règlement intérieur de l'Assemblée générale* comprenant : (i) la possibilité de modifier l'élection des membres du Comité selon un système basé sur les régions géographiques ou géo-culturelles avec ou sans siège vacant pour une élection ouverte et (ii) l'élection des membres des trois sous-comités proposés, ainsi que les présidents et les rapporteurs
- les *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*.

Après examen du conseil juridique, le groupe de travail informel présenterait au Comité réuni à Cairns un ensemble révisé de propositions spécifiques.

III. (B) REPRESENTATIVITE DE LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL

III.3 Après avoir examiné et discuté les recommandations du Groupe de travail sur la représentativité de la Liste du patrimoine mondial, présidé par S. Exc. M. l'Ambassadeur Yai (Bénin), le Bureau a recommandé que le Comité du patrimoine mondial étudie les recommandations suivantes. Le Bureau a recommandé que toute décision du Comité devait entrer en vigueur immédiatement.

1. Respect de la Convention

Le Bureau a recommandé que le Comité réaffirme que la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel est un instrument de consensus, de coopération et d'accord entre les Etats parties et prend note en particulier de l'Article 6 (1) et 6 (2) et de l'Article 11 (1) :

- (i) En respectant pleinement la souveraineté des Etats sur le territoire desquels est situé le patrimoine culturel et naturel visé aux articles 1 et 2, et sans préjudice des droits réels prévus par la législation nationale sur ledit patrimoine, les Etats parties à la présente Convention reconnaissent qu'il constitue un patrimoine universel pour la protection duquel la communauté internationale tout entière a le devoir de coopérer (Article 6 (1)).
- (ii) Les Etats parties s'engagent en conséquence, et conformément aux dispositions de la présente Convention, à apporter leur concours à l'identification, à la protection, à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine culturel et naturel... si l'Etat sur le territoire duquel il est situé le demande (Article 6 (2)).

- (iii) Chacun des Etats parties à la présente Convention soumet, dans toute la mesure du possible, au Comité du patrimoine mondial un inventaire des biens du patrimoine culturel et naturel situés sur son territoire et susceptibles d'être inscrits sur la liste... (Article 11 (1)).

Une action décisive de coopération est demandée au Comité et aux Etats parties pour assurer une parfaite représentativité du patrimoine mondial, culturel et naturel sur la Liste du patrimoine mondial.

2. Listes indicatives

- (i) La liste indicative des sites culturels et naturels doit, en accord avec l'Article 11, être utilisée dans l'avenir comme outil de planification, afin de réduire les déséquilibres de la Liste du patrimoine mondial. Il est rappelé aux Etats parties qu'ils sont invités à soumettre des listes indicatives conformément à l'Article 11 de la Convention. Le Comité devrait réviser les paragraphes 7 et 8 des *Orientations* pour étendre aux sites naturels sa décision de ne pas examiner les propositions d'inscription des biens qui ne figurent pas sur une liste indicative.
- (ii) Les organismes consultatifs et le Centre du patrimoine mondial devraient procéder à l'analyse des sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial et des listes indicatives sur une base régionale, chronologique, géographique et thématique. Cette analyse devrait être entreprise le plus tôt possible en fonction de la charge de travail des organismes consultatifs et des implications financières de ce travail, compte tenu notamment du nombre important de sites inscrits sur la liste indicative. Pour cette raison, le travail devrait être organisé en deux parties : les sites de la Liste du patrimoine mondial et les sites de la Liste indicative. Cette analyse permettra aux Etats parties de se faire une idée claire de la situation actuelle et des tendances probables de la représentativité à court et moyen termes, afin d'identifier les catégories sous-représentées.
- (iii) Dans leurs analyses, les organismes consultatifs devraient prendre en compte :
- la diversité et les particularités du patrimoine naturel et culturel de chaque région ;
 - les résultats de la soumission des rapports périodiques régionaux, et
 - les recommandations des réunions régionales et thématiques sur l'harmonisation des listes indicatives qui ont eu lieu depuis 1984, ainsi que des réunions sur la Stratégie globale organisées depuis 1994.
- (iv) Le Centre du patrimoine mondial et les organismes consultatifs devraient communiquer les résultats des analyses au Comité du patrimoine mondial puis, après examen par le Comité, aux Etats parties à la Convention en y adjoignant les recommandations du Comité. Ceci afin de leur permettre de préparer, revoir et/ou harmoniser leur liste indicative en tenant compte, s'il y a lieu, des considérations régionales, et de prendre ces résultats en considération pour soumettre leurs propositions d'inscriptions futures.

3. Propositions d'inscription

- (i) Pour aborder la question de la représentativité et, dans le même temps, promouvoir une gestion efficace de l'allongement permanent de la Liste du patrimoine mondial, le Comité fixera lors de chaque session ordinaire le nombre maximal de propositions d'inscription qui seront étudiées. En tout premier lieu, il est suggéré qu'à partir de la vingt-sixième session du Comité en 2002, le nombre de propositions d'inscription examinées par le Comité soit limité à un nombre de sites que le Comité déterminera. Toutes les propositions d'inscription reçues seront inscrites sur une liste et étudiées à tour de rôle. Cette liste sera préparée par le Centre du patrimoine mondial en collaboration avec le Président du Comité du patrimoine mondial, puis approuvée par le Bureau (ou par un sous-comité approprié). Elle sera établie en tenant compte des facteurs suivants et dans l'ordre de priorité indiqué :
 - (a) Propositions d'inscription de sites dont les valeurs sont menacées (sur une base d'urgence, conformément au paragraphe 67 des *Orientations*).
 - (b) Propositions d'inscription de sites de tout Etat partie illustrant des catégories sous-représentées ou moins représentées, telles que déterminées d'après les analyses effectuées par les organismes consultatifs, étudiées et approuvées par le Comité.
 - (c) Proposition d'inscription d'un site soumis pour la première fois par un Etat partie non représenté, par ordre de date quand la date d'entrée en vigueur est la date à laquelle la proposition d'inscription est reçue.
 - (d) Propositions d'inscription d'autres Etats parties moins représentés, par ordre de date, quand la date d'entrée en vigueur est la date à laquelle la proposition d'inscription est reçue.
 - (e) Propositions d'inscription différées lors de réunions antérieures.
 - (f) Propositions d'inscription de régions moins représentées, par ordre de date, quand la date d'entrée en vigueur est la date à laquelle la proposition d'inscription est reçue.
 - (g) Propositions d'inscriptions en commun ou « sœurs » sur un thème commun, avec au moins une proposition émanant d'un Etat partie moins représenté.
 - (h) Propositions d'inscription d'Etats parties fortement représentés sur la Liste qui se sont abstenus de présenter des propositions (notamment ceux dont les propositions ont été différées lors de cycles annuels antérieurs), en donnant la priorité à ceux des Etats parties qui se sont abstenus depuis le plus grand nombre d'années.
 - (i) Propositions d'inscription soumises lors de cycles antérieurs et n'entrant dans aucune des catégories (a) à (h) ci-dessus, qui n'ont pas été considérées parce qu'elles n'avaient pas un caractère suffisamment prioritaire lors des réunions précédentes, à inclure par ordre de date quand la date d'entrée en vigueur est la date à laquelle la proposition d'inscription est reçue.

Il est recommandé que la proposition d'établissement des priorités ci-dessus s'applique aux propositions d'inscription reçues par le Centre du patrimoine mondial après le 1^{er} juillet 2000, afin de faire progresser relativement vite le renforcement de la représentativité dans la Liste du patrimoine mondial.

4. Résolution de la Douzième Assemblée générale, 1999

Le Bureau a recommandé en particulier au Comité d'appeler les Etats parties concernés à répondre dans les meilleurs délais à l'invitation qui leur est faite d'informer le Comité des mesures prises pour appliquer les dispositions de la Résolution :

- i) Appliquer les dispositions du paragraphe 6 (vii) des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial* :
 - a) en échelonnant volontairement leurs propositions d'inscription selon des modalités qu'ils préciseront, et/ou
 - b) en ne proposant que des biens appartenant à des catégories encore sous-représentées, et/ou
 - c) en accompagnant chacune de leurs propositions d'inscription d'une proposition d'inscription émanant d'un Etat partie dont le patrimoine est sous-représenté, ou
 - d) en décidant, sur une base volontaire, une suspension de nouvelles propositions d'inscription,
- ii) Susciter et favoriser des coopérations bilatérales et multilatérales avec les Etats parties dont le patrimoine est encore sous-représenté sur la Liste dans le cadre de la préparation de listes indicatives, de propositions d'inscription et de programmes de formation,
- iii) Donner la priorité au réexamen de leurs listes indicatives dans le cadre de concertations régionales et à la préparation de rapports périodiques.

5. Renforcement des capacités institutionnelles des régions sous-représentées

Le Bureau a recommandé que le Comité considère que les efforts de coopération en matière de renforcement des capacités et de formation sont nécessaires pour assurer une parfaite représentativité de la Liste du patrimoine mondial et est d'avis que :

- (i) Le Centre du patrimoine mondial devrait continuer à encourager les programmes de formation, de préférence régionaux, qui visent à permettre aux Etats parties dont le patrimoine est toujours sous-représenté de parfaire leur connaissance de la Convention et de mieux mettre en œuvre les mesures visées à l'Article 5, c'est-à-dire celles qui concernent principalement l'identification, la gestion, la protection,

la mise en valeur et la conservation du patrimoine. Ces programmes devront également aider les Etats parties à acquérir et/ou consolider leurs compétences en matière de préparation et d'harmonisation de leurs listes indicatives et de leurs propositions d'inscription.

- (ii) Les organismes consultatifs et le Centre du patrimoine mondial doivent profiter des missions d'évaluation pour organiser des ateliers de formation régionaux qui apporteront aux Etats sous-représentés une aide méthodologique pour préparer leur liste indicative et leurs propositions d'inscription. Les ressources financières et humaines correspondantes pourront être prélevées sur le budget du Fonds du patrimoine mondial pour réaliser ces ateliers.
- (iii) Les demandes d'aide à la préparation de propositions d'inscription émanant d'Etats parties dont le patrimoine est non représenté ou sous-représenté devraient être traitées en priorité lors de l'élaboration de la partie du budget du Patrimoine mondial qui concerne «l'assistance préparatoire» en vue de la préparation des propositions d'inscription.
- (iv) L'ordre des priorités pour l'octroi d'une assistance internationale, tel qu'il est défini aux paragraphes 91 et 113-114 des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*, devrait être revu en concordance avec les recommandations du Groupe international d'experts sur la Révision des *Orientations* (Cantorbéry, Royaume-Uni) pour améliorer la représentativité de la Liste du patrimoine mondial et pour être cohérent avec la Stratégie globale. Outre les conditions énoncées par la Convention et sous réserve des conclusions de l'évaluation de l'assistance internationale, le nouvel ordre de priorité devra tenir compte de :
 - la nécessité d'encourager les pays bénéficiaires à prendre des mesures pour mettre en œuvre la Convention dans leur pays,
 - l'ordre de priorité pour l'examen des propositions d'inscription,
 - le degré de préparation des pays bénéficiaires,
 - la nécessité de donner la priorité aux pays les moins avancés (PMA) ou à faibles revenus.
- (v) Il faudrait mettre à jour et développer des Plans d'action régionaux dans le cadre de la Stratégie globale. Ces plans devront préciser, pour chaque région et Etat partie ciblés, les objectifs, les actions à entreprendre, les compétences, le calendrier d'adoption, l'état d'avancement et définir un mécanisme pour rendre compte des progrès accomplis à chaque session du Comité du patrimoine mondial. Pour souligner leur caractère incitatif, les Plans d'action devront mettre l'accent sur les actions que doivent mener les Etats parties concernés, notamment en application de l'Article 5 de la Convention, et mentionner les programmes de coopération bilatérale ou multilatérale dans le domaine du patrimoine en général, pour l'élaboration de propositions d'inscription en particulier.
- (vi) Il faudrait que la prochaine Stratégie à moyen terme de l'UNESCO insiste sur la nécessité d'adopter une politique intersectorielle permettant une meilleure mise en œuvre de la Convention. Il conviendrait, à partir de la période 2002-2003,

d'élaborer et de mettre en œuvre un projet intersectoriel pour encourager les Etats parties dont le patrimoine est encore sous-représenté à renforcer leur capacité à protéger, conserver et mettre en valeur leur patrimoine.

Le Bureau a noté que les autorités hongroises avaient préparé une proposition pour l'établissement d'un programme de partenariat pour le patrimoine, qui doit être examiné par le Comité à sa vingt-quatrième session à Cairns (WHC-2000/CONF.204/19).

III.4 Le Bureau a recommandé au Comité de faire le point sur la mise en œuvre et l'efficacité de ces mesures, au plus tard en 2003.

III.5 Propositions d'inscription (Thème 2.3 de WHC-2000/CONF.202/3 (SPE))

Préparation et évaluation des propositions d'inscription

Le Président a rappelé que la vingt-quatrième session du Bureau avait :

recommandé une étude approfondie à la session spéciale du Bureau en octobre 2000 pour savoir si les résultats des évaluations des organes consultatifs concernant les propositions d'inscription devaient être communiqués en temps opportun à l'Etat partie concerné, qu'il soit ou non membre du Comité (ITF 2.3.3 et OG 65). Il a été convenu que si cette recommandation était adoptée par le Comité, il incomberait au Centre du patrimoine mondial et non aux organes consultatifs de communiquer les évaluations à l'Etat partie.

Les membres du Bureau ont fait remarquer que seuls les membres du Comité reçoivent les évaluations et que, par conséquent, ils ont seulement la possibilité et le temps de réagir aux recommandations des évaluations. Les membres qui ne siègent pas au Comité n'ont pas cette possibilité.

Le Bureau a rappelé que cette question avait été débattue aux vingt-deuxième et vingt-troisième sessions du Comité et à la Réunion d'experts sur la révision des *Orientations* à Canterbury (Royaume-Uni) en avril 2000.

Faute d'un réel consensus à cet égard, le Bureau a recommandé qu'à ce stade il ne soit pas demandé à la vingt-quatrième session du Comité de décider des amendements à apporter au paragraphe 65 des *Orientations*. Toute modification serait soumise à la création éventuelle d'un système de sous-comités et à la révision globale des *Orientations*.

III.6 Inscription sur la Liste du patrimoine mondial (Thème 2.4 de WHC-2000/CONF.202/3 (SPE))

Le Président a rappelé que la vingt-quatrième session du Bureau avait :

recommandé qu'un examen approfondi soit accordé à la session spéciale du Bureau en octobre 2000 au regroupement de la présentation et des décisions relatives aux propositions d'inscription par catégorie, thème et/ou région et en référence aux sites déjà inscrits sur la Liste du patrimoine mondial (ITF 2.4.1).

Le Bureau a rappelé que cette recommandation s'explique par le fait que les évaluations de sites du même genre sont présentées séparément au Bureau et au Comité. Le Groupe d'étude sur la mise en œuvre du Comité avait recommandé qu'il serait plus facile de regrouper les biens de même type pour mieux pouvoir les comparer et pour une meilleure compréhension des sites dont l'inscription a été proposée.

Plusieurs membres du Bureau ont convenu du principe de présentation groupée des évaluations par catégorie, thème et région. Ils ont estimé que cette modification de la présentation pouvait contribuer à une meilleure appréciation de la Liste du patrimoine mondial en tant que liste du patrimoine commun de l'humanité au lieu d'une liste des sites des différents Etats parties.

Le représentant de l'ICOMOS a proposé des catégories qui pourraient servir d'outil de travail avec une approche très souple pour l'ajout de nouvelles catégories, si besoin est.

L'UICN a noté que pour les propositions d'inscription de sites naturels, les comparaisons avec d'autres sites figuraient dans les évaluations de l'UICN.

Le Bureau n'a pas convenu du type de catégorie ou de thème à utiliser pour regrouper des propositions d'inscription semblables. Cependant, il a été suggéré que l'ICOMOS et l'UICN expérimentent le projet de regroupement de propositions de même type en présentant leurs avis lors d'une session ultérieure du Comité du patrimoine mondial.

III.7 Présentation de rapports sur l'état de conservation des sites (Thème 2.5 de WHC-2000/CONF.202/3 (SPE))

Le Président a rappelé que la vingt-quatrième session du Bureau avait

recommandé un examen approfondi à la session spéciale du Bureau (octobre 2000) pour savoir si les documents sur le suivi devaient être communiqués en temps opportun à l'Etat partie concerné, qu'il soit ou non membre du Comité (ITF 2.5.1. CANT 4.6g et OG 68).

Le Bureau a recommandé au Comité de décider qu'il serait utile pour les Etats parties d'avoir les rapports de suivi réactif suffisamment longtemps avant leur présentation au Bureau ou au Comité. Cela permettrait aux Etats parties de fournir davantage d'informations, si besoin est, et au Comité de prendre une décision basée sur l'ensemble des informations disponibles.

Le Représentant du Directeur général de l'UNESCO a convenu et a noté que la présentation de ces rapports était l'une des responsabilités incombant au Centre du patrimoine mondial, mais il s'est demandé si elle devait avoir lieu une ou deux fois par an.

III. (C) GESTION DE L'INFORMATION ET DES DOCUMENTS

III.8 Le Président a accueilli le Haut Commissaire du Cabinet du Premier Ministre pour la Technologie de l'Information, Monsieur Zoltán Sík, et a remercié le Gouvernement hongrois de sa généreuse invitation. Le Président a fait l'éloge de la Hongrie, un des Etats Parties à la Convention du patrimoine mondial parmi les plus dynamiques travaillant activement avec le Secrétariat et le Comité du patrimoine mondial. Au nom de tous les Délégués, le Président a remercié le Ministre et l'a invité à prendre la parole.

III.9 Le Ministre a expliqué aux membres du Bureau l'importance que la Hongrie attache à la Convention du patrimoine mondial et à la réussite de sa mise en œuvre dans le monde.

III.10 Indiquant que le progrès de la technologie de l'information permet son utilisation en tant qu'outil important pour la préservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et naturel, il a proposé de mettre à disposition l'expertise du Gouvernement hongrois dans le but d'appuyer les efforts de l'UNESCO et du Comité du patrimoine mondial dans le développement d'une Stratégie de l'information.

III.11 Au cours de ses remarques finales, Monsieur Zoltán Sík a remercié le Bureau et a exprimé sa conviction que, grâce à une coopération internationale, les sites du patrimoine mondial seraient protégés et ne connaîtraient pas le sort qu'ont connu les sept merveilles du monde à l'exception d'une.

III.12 Le Président a rappelé que l'Etat de la situation sur l'initiative des systèmes de gestion de l'information au Centre du patrimoine mondial avait été présenté à la vingt-quatrième session du Bureau (WHC-2000/CONF.202/INF.12). Il a également rappelé que la session du Bureau de juin avait demandé que :

la stratégie et le budget du Système de gestion de l'information (SGI) nécessitaient de plus amples discussions. Il a été convenu que la Session spéciale du Bureau prévue en octobre réserverait un temps suffisant à cette discussion pour unifier les travaux en cours et préparer une proposition ciblée et budgétée donnant une orientation pour la Stratégie de la gestion de l'information, y compris le Système de gestion de l'information (SGI).

III.13 Le Président a demandé à Mme Gwynneth Martin (consultant pour les systèmes de l'information ayant travaillé avec le Centre du patrimoine mondial) de présenter son rapport sur la mise au point du Plan des systèmes de gestion de l'information (WHC-2000/CONF.202/INF.5 (SPE)).

III.14 Dans sa présentation, Mme Gwynneth Martin a donné les grandes lignes :

- des antécédents de la création de ce Plan des systèmes de gestion de l'information
- des stratégies adoptées pour la mise en œuvre des systèmes au Centre
- du besoin essentiel d'une expertise interne
- de la structure du système envisagé
- du plan en trois étapes pour une mise en œuvre précisant la durée et les événements marquants
- d'une estimation des ressources requises

L'état actuel du budget est résumé comme suit :

Fonds du patrimoine mondial (FPM)	1999	US\$	60.000
	2000	US\$	114.000
	2001	US\$	100.000 (provisoire)
Total du financement extrabudgétaire (EXB)		US\$	59.000

Dépenses (et engagements)	1999	US\$	60.000 (FPM) et
		US\$	29.000 (EXB)
	2000	US\$	46.000 +

Le Bureau a remercié Mme Martin de son excellente présentation et

- a pris note de la valeur d'un système efficace de gestion de l'information pour assurer une protection efficace des biens du patrimoine mondial en particulier à moyen et à long terme,
- a recommandé que le rapport sur le développement du plan des systèmes de gestion de l'information et le budget indicatif pour 2001 (en tenant compte du fait qu'il pourrait être modérément révisé à la hausse en fonction des analyses ultérieures) soit approuvé par la vingt-quatrième session du Comité,
- a appuyé la stratégie globale d'une approche par étapes se servant d'une technologie adéquate
- a salué le fait que l'ICCROM soit d'accord avec l'approche proposée et a suggéré que la phase de planification considère les liens avec les bases de données existantes gérées par les organismes consultatifs
- a noté que la mise en oeuvre du SGI pourrait exploiter l'infrastructure existante et les développements à l'intérieur de l'UNESCO.

III. (D) QUESTIONS DIVERSES

Rôle des Organismes consultatifs et du Centre

III.15 Faisant référence au point 4.1 du document WHC-2000/CONF.202/3 (SPE) sur le Rôle des organismes consultatifs et du Centre, et au point 4.2 sur l'Etablissement et la gestion des contrats, le Président a invité les représentants de l'UICN, de l'ICOMOS et de l'ICCROM à faire part des questions et des nouveaux développements. Le débat qui en a résulté a amené les conclusions suivantes :

Consensus :

- Reconnaissance des rôles complémentaires, mais séparés, des organismes consultatifs et du Centre pour soutenir le travail du Comité et des Etats parties,
- Reconnaissance du fait que les procédures actuelles pour le rapport sur l'état de conservation des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial pourraient être améliorées par un meilleur échange d'information entre les organismes consultatifs, le Centre et les Etats parties et que cette information pourrait être compilée en un seul document de travail pour le Comité,
- Nécessité de développement de la coopération en matière d'identification d'experts ayant les meilleures qualifications techniques pour entreprendre des missions de suivi réactif, de suivi, ainsi qu'une présentation de rapports au Comité,
- Reconnaissance que des mesures positives ont été prises pour améliorer la communication et la gestion,
- Que le Secrétariat prépare, en collaboration avec les organismes consultatifs, un document définissant les responsabilités et les rôles relatifs du Centre et des organismes consultatifs à soumettre à l'examen du Bureau en 2001 (juin).

Questions en attente nécessitant de nouvelles mesures administratives :

- L'ICOMOS s'est déclaré préoccupé de voir que le Centre avait de plus en plus souvent recours à des experts et des institutions autres que les organismes consultatifs, en particulier des agences de coopération bilatérale et des organisations non gouvernementales exigeant la participation d'experts nationaux qui ne sont pas nécessairement perçus comme étant "indépendants".
- Le Secrétariat a déclaré que l'une de ses fonctions essentielles est de mobiliser des ressources techniques et financières pour aider les Etats parties qui demandent une coopération internationale destinée, notamment, au développement des capacités nationales. Le Secrétariat a mentionné les bons résultats obtenus dans la négociation des projets de fonds en dépôt de l'UNESCO financés par les Etats membres et la mobilisation de la coopération bilatérale pour des activités constructives et à long terme soutenant de manière tangible la mise en œuvre de la Convention.

III.16 Evoquant l'article 13.7, l'article 14.2 et l'esprit de la Convention fondés sur la coopération et la solidarité internationales, le Président et le Bureau ont souligné l'importance du rôle consultatif de l'UICN, de l'ICOMOS et de l'ICCROM, et le rôle du Centre dans la mobilisation de la coopération internationale. Le Président a affirmé qu'en dépit de certains problèmes spécifiques, les organismes consultatifs avaient l'entière confiance du Comité. Le Bureau a conclu ce débat en rappelant que le défi du patrimoine mondial exigeait une synergie entre les Etats parties, le Comité, les organismes consultatifs et le Secrétariat, et s'est dit persuadé qu'une meilleure communication dissiperait les problèmes notoires.

III.17 S'agissant des problèmes liés à l'établissement et la gestion des contrats, l'ICCROM a indiqué que les relations s'étaient considérablement améliorées au cours de ces derniers mois et que la récente nomination au Centre d'un point focal, chargé des relations avec l'ICCROM devrait permettre d'améliorer encore les relations de travail. L'UICN a cependant exprimé le besoin de maintenir ce point à l'ordre du jour du Comité, étant donné les problèmes qui subsistent, dus au retard dans la délivrance des contrats et des paiements.

III.18 L'ICOMOS a fait savoir qu'en dépit des efforts déployés pour rédiger un MOU (Mémoire d'accord) en vue d'améliorer les relations de travail, il s'interrogeait sur la nécessité de poursuivre ce débat.

Education, formation et recherche

III.19 Le Bureau a noté que les recommandations sur l'éducation, la formation et la recherche, ainsi que de nombreuses autres recommandations présentées dans le document WHC-2000/CONF.202/3 (SPE), se rapportent aux projets de révision des *Orientations*.

Gestion des documents

III.20 Le Bureau a convenu que le volume des documents présentés aux sessions du Comité et du Bureau devait être réduit de manière substantielle. Mme Christina Cameron (Présidente de l'Equipe spéciale sur la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial) a déploré que

cette mesure, ainsi que d'autres mesures prioritaires dont avait convenu le Bureau à sa vingt-quatrième session en juin, n'avaient pas été suivies d'effet.

III.21 Il a été décidé que les représentants du Centre du patrimoine mondial et le futur Président (Australie), allaient se réunir en marge de la session spéciale du Bureau pour décider des moyens de limiter le nombre de documents pour la vingt-quatrième session du Comité à Cairns (Australie). Le Directeur du Centre a informé le Bureau du changement dans la présentation des documents qui interviendrait à Cairns, à titre d'essai.

Révision des *Orientations*

III.22 Le Bureau a recommandé qu'un projet préliminaire d'une nouvelle version des *Orientations*, destiné à montrer la nouvelle trame générale proposée par la réunion d'experts de Cantorbéry (WHC-2000/CONF.202/9), devrait être présenté en première étude à la vingt-quatrième session du Comité. Le Comité pourrait décider de finaliser la nouvelle trame et de donner son accord pour un processus de développement plus large d'une nouvelle version des *Orientations*. Le Bureau est convenu que la révision des *Orientations* nécessiteraient un travail d'équipe entre le Secrétariat, les organismes consultatifs et des représentants d'Etats parties.

IV. CLOTURE DE LA SESSION

IV.1 Le Rapporteur a fait un compte rendu de sa réunion avec le Directeur et le Directeur adjoint du Centre du patrimoine mondial sur la question de la gestion des documents pour la prochaine session du Comité à Cairns. Il a constaté que, parmi les suggestions constructives qui avaient été acceptées, se trouvaient le regroupement des points de l'ordre du jour et des documents correspondants selon les têtes de chapitres, la préparation d'un « plan » pour guider le Comité dans ses délibérations et la préparation d'un CDRom contenant tous les documents, qui serait distribué aux membres du Comité à la fin de la session.

IV.2 Le Bureau a chaleureusement applaudi Mounir Bouchenaki pour avoir assuré la direction du Centre du patrimoine mondial de 1999 à septembre 2000.

IV.3 Mounir Bouchenaki, représentant le Directeur général de l'UNESCO, a remercié le Bureau de son travail constructif et a remercié les autorités hongroises d'avoir généreusement accueilli la Session spéciale. Il a rendu hommage à l'ancien Rapporteur du Comité, Mme Anne Lammila (Finlande) et au nouveau Rapporteur, M. Kevin Keefe (Australie). Il a remercié tous ses collègues du Centre du patrimoine mondial qui ont travaillé en équipe durant la période de transition du Centre. Il a également remercié le Comité et les organismes consultatifs de leur esprit d'ouverture et de coopération, qui a marqué ces quelques dernières années.

IV.4 En clôturant la session, le Président a vivement remercié le Bureau, l'Equipe spéciale, les Groupes de travail et la réunion d'experts pour le travail accompli. Il a demandé au Centre du patrimoine mondial de faire tout son possible, en coopération avec les Etats parties, pour mettre en application les mesures concrètes et prioritaires recommandées et approuvées par le Bureau et pour mettre en oeuvre aussi rapidement que possible l'ensemble des recommandations une fois qu'elles auront été approuvées par le Comité. Il a remercié le Bureau, les participants invités et les organes consultatifs d'avoir contribué au succès de la Session spéciale en travaillant dans un

climat de coopération efficace et constructive. Il a exprimé ses sincères remerciements aux hôtes hongrois pour leur hospitalité et leur efficacité dans l'organisation de la réunion, ce qui a contribué au succès de la session et a permis d'engager une réflexion approfondie.

ANNEXES

Annexe I	Liste des participants
Annexe II	Discours du Professeur Zsolt Visy, Secrétaire adjoint d'Etat, Ministère hongrois du patrimoine culturel
Annexe III	Discours du Représentant du Directeur général de l'UNESCO, M. Mounir Bouchenaki, Sous-Directeur général a.i. pour la culture
Annexe IV	Discours du Directeur du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, M. Francesco Bandarin
Annexe V	Discours du Président du Comité du patrimoine mondial, M. Abdelaziz Touri (Maroc)
Annexe VI	Proposition du Royaume-Uni pour un système de sous-comités

BUREAU DU COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL /
BUREAU OF THE WORLD HERITAGE COMMITTEE

Session Spéciale/Special Session

Budapest, Hongrie / Hungary

2-4 octobre/October 2000

LISTE DES PARTICIPANTS / LIST OF PARTICIPANTS

I. ETATS MEMBRES DU BUREAU / MEMBERS OF THE BUREAU

AUSTRALIE / AUSTRALIA

H.E. Mr Matthew PEEK
Minister
Permanent Delegate
Permanent Delegation of Australia to UNESCO
UNESCO House
1, rue Miollis
75732 PARIS Cedex 15

Mr Bruce LEAVER
First Assistant Secretary
Australian and World Heritage Division
Department of the Environment and Heritage
GPO Box 787
Canberra ACT 2601

Mr Kevin KEEFFE
Assistant Secretary
World Heritage Branch
Environment Australia
Department of the Environment and Heritage
GPO Box 787
CANBERRA ACT 2601

FINLANDE / FINLAND

Ms Taina KIEKKO
Ambassador
Permanent Delegate of Finland to UNESCO
1, rue Miollis
UNESCO House
75732 PARIS Cedex 15

Mr Henrik LILIUS
State Archaeologist
Director General of the National Board of Antiquities
National Board of Antiquities
P.O. Box 913
FIN-00101 HELSINKI

Ms Margaretha EHRSTROM
Researcher
The National Board of Antiquities
P.O. Box 913
FIN- 00101 HELSINKI

GRECE / GREECE

Mme Hélène METHODIOU
Conseiller pour la Culture
Délégation permanente de la Grèce auprès de
l'UNESCO
Maison de l'UNESCO
1, rue Miollis
75732 PARIS Cedex 15

HONGRIE / HUNGARY

Mr Zsolt VISY
Deputy Secretary of State
Hungarian Ministry of the Cultural Heritage
Chairman of the Hungarian Committee
of the World Heritage
Wesselényi u.20-22
BUDAPEST, H-1077

H.E. Ambassador János JELEN
Ministry of Foreign Affairs
Department of Culture, Science and Information
Nagy Imre ter 4.
BUDAPEST, H-1027

Dr Janos TARDY
Deputy Secretary of State
Ministry of the Environment
Hungarian Committee of the World Heritage
Költo u.21
BUDAPEST, H-1121

Mr Ferenc NEMETH
Head of the Secretariat
Secretariat of the Hungarian Committee of the World
Heritage
Ministry of Cultural Heritage
Szinhasz utca 5-0
BUDAPEST, H-1014

MAROC / MOROCCO

M. Abdelaziz TOURI
Président du Comité du patrimoine mondial
Secrétaire général
Ministère de la Culture et de la Communication
1, rue Ghandi
RABAT

Mme Aziza BENNANI
Ambassadeur
Délégué permanent
Délégation permanente du Maroc auprès de
l'UNESCO
Maison de l'UNESCO
1, rue Miollis
75732 PARIS Cedex 15, France

MEXIQUE / MEXICO

Dr. Francisco LOPEZ MORALES
Expert
Institut national d'Antropologie et d'Histoire (INAH)
Cordoba 45 1er. Piso
Colonia Roma
MEXICO D.F. CP 06700

ZIMBABWE

Mr Dawson MUNJERI
Executive Director
National Museums and Monuments
Penrose Hill, 107 Rotten Row
Box CY 1485 Causeway
HARARE

II. ORGANISATIONS PARTICIPANT A TITRE CONSULTATIF / ORGANIZATIONS ATTENDING IN ADVISORY CAPACITY

CONSEIL INTERNATIONAL DES MONUMENTS ET DES SITES (ICOMOS) / INTERNATIONAL COUNCIL ON MONUMENTS AND SITES (ICOMOS)

M. Jean-Louis LUXEN
Secrétaire général
ICOMOS
49-51, rue de la Fédération
75015 PARIS, France

Mr Henry CLEERE
World Heritage Coordinator
ICOMOS
49-51 rue de la Fédération
75015 PARIS, France

UNION MONDIALE POUR LA NATURE (UICN) / THE WORLD CONSERVATION UNION (IUCN)

Mr Rolf HOGAN
Programme on Protected Areas
Programme Associate for World Heritage
IUCN - The World Conservation Union
Rue Mauverney 28
CH-1196 GLAND, Switzerland

**CENTRE INTERNATIONAL D'ETUDES POUR LA CONSERVATION ET LA RESTAURATION DES BIENS CULTURELS (ICCROM) /
INTERNATIONAL CENTRE FOR THE STUDY OF THE PRESERVATION AND THE RESTORATION OF CULTURAL PROPERTY (ICCROM)**

Mr. Joseph King
ICCROM
Via di San Michele, 13
00153 ROME, Italy

Mr Herb STOVEL
ICCROM
Via di San Michele, 13
00153 ROME, Italy

**III. PERSONNALITES INVITEES A TITRE PERSONNEL /
INDIVIDUALS INVITED IN THEIR PERSONAL CAPACITY**

BELGIQUE / BELGIUM

Mme Bénédicte SELFSLAGH
Ministère de la Région Wallonne
Relations Internationales
Direction générale de l'Aménagement du Territoire
du Logement et du Patrimoine
Division du patrimoine
c/o 30 avenue Junot
75018 PARIS, France

BENIN

S. Exc. Monsieur Olabiyi Babalola Joseph YAI
Président du Groupe sur la représentativité sur la
Liste du patrimoine mondial
Ambassadeur
Délégué permanent
Délégation permanente du Bénin auprès de
l'UNESCO
Maison de l'UNESCO
1, rue Miollis
75732 PARIS Cedex 15, France

CANADA

Mme Christina CAMERON
Présidente de l'Equipe spéciale sur la mise en oeuvre
de la Convention du patrimoine mondial
Directeur général, National Historic Sites
Parcs Canada
25 Eddy Street 25-5-N
Hull, QUEBEC, K1A 0M5, Canada

**ETATS-UNIS D'AMERIQUE /
UNITED STATES OF AMERICA**

Ms Karen T. KOVACS
Rapporteur, International Meeting on the Revision of
the *Operational Guidelines for the
Implementation of the World Heritage Convention*
Senior Counselor to the Assistant Secretary for Fish
and Wildlife and Parks
U.S. Department of the Interior
1849 C Street, NW
WASHINGTON, DC, 20240, USA

FRANCE

S. Exc. Monsieur Jean MUSITELLI
Président du Groupe sur la représentation équitable au
sein du Comité du patrimoine mondial
Ambassadeur
Délégué permanent
Délégation permanente de la France auprès de
l'UNESCO
Maison de l'UNESCO
1, rue Miollis
75732 PARIS Cedex 15

**ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET
D'IRLANDE DU NORD / UNITED KINGDOM
OF GREAT BRITAIN AND NORTHERN
IRELAND**

Mr Christopher YOUNG
Chairman, International Meeting on the Revision of
the *Operational Guidelines for the
Implementation of the World Heritage Convention*
Head of World Heritage and International Policy
English Heritage
23 Savile Row
LONDON W1X 1AA
United Kingdom

IV. SECRETARIAT DE L'UNESCO / UNESCO SECRETARIAT

M. Mounir BOUCHENAKI

Sous-Directeur général a.i. pour la culture

Centre du patrimoine mondial / World Heritage Centre

M. Francesco BANDARIN

Directeur

Mme Minja YANG

Directeur adjoint

Mme Sarah TITCHEN

Mme Jane DEGEORGES

Mme Marianne RAABE

M. David MARTEL

Consultants :

Mme Gwynneth MARTIN

M. Bernd PAULOWITZ

**Discours du Professeur Zsolt Visy, Secrétaire adjoint d'Etat,
Ministère hongrois du patrimoine culturel**

A Hungarian World Heritage Vision

After 28 years, it is clear that the captain of the World Heritage Flagship should consider how to change direction since the iceberg of an ever-increasing number of inscribed sites without a proper management is clearly rising on the horizon.

Hence the Hungarian vision – hopefully shared, and surely built on the views expressed by the majority of the member states – is divided into two phases: the phase of adjustment and then taking the new direction together.

Adjustment means correcting the balance of the List, make the necessary decisions for a more equitable representation within the Committee, finish the analysis of the recommendations emerging from the first cycle of the periodic reporting, harmonize the regional and thus the global tentative lists, finally adopt the new Guidelines and approve the first Strategic Plan, including a new fundraising, capacity building (i.e. international assistance) and information strategy. All that could be accomplished within two years.

The new direction, as Hungary sees it, would mean a much more prominent role given to the tentative lists on each – national, regional and global – level. Actually the Committee, supported by the General Assembly, could give a clear indication that being on the approved national tentative list is an internationally acclaimed status in itself. *To choose a site for the Tentative List* depends on a whole set of criteria to be further refined during the adjustment phase.

Nevertheless, *the act of choosing for the List* ought to become a major professional decision to be taken by the Committee, certainly based on the recommendation of the Advisory Bodies *and* the Secretariat.

That choice should mean a lot. That decision could direct and focus the necessary resources for those who most need it to accomplish what should be accomplished for the successful nomination. That choice would help to scrutinize those sites that are clearly creating a missing piece of an earlier already determined puzzle in an otherwise well-represented country.

In short: our vision is the creation of a clear global picture painted and approved within an exact timeframe and scrutinized or adjusted under fixed conditions. Hence, a deductive, rather than the existing inductive approach could prevail during the next thirty years.

“A vision without a task is but a dream
A task without a dream is a drudgery
A vision with a task is the hope of the World.”

Budapest, October 2, 2000

**Discours d'introduction du Sous-Directeur général a.i. de l'UNESCO pour la culture,
Mounir Bouchenaki**

Professor Visy,
Mr Nemeth,
Mr Chairperson
Members of the Bureau
Members of the Advisory Bodies to the
World Heritage Committee
Distinguished invitees

On behalf of the Director-General of UNESCO Mr Koichiro Matsuura, I would like to welcome you to this Special Session of the Bureau of the World Heritage Committee.

The Director-General is deeply grateful to Hungary for having offered to host this important meeting. It will be a pleasure for us to work here within the splendour of the Buda Castle, right in the midst of one of Hungary's five World Heritage sites.

At the outset I would like to introduce you to the new Director of UNESCO's World Heritage Centre – Mr Francesco Bandarin.

Mr Bandarin, who began work as Director of the UNESCO World Heritage Centre and Secretary to the World Heritage Committee on 20 September, holds degrees in architecture and city and regional planning from the University Institute of Architecture of Venice and the University of California, Berkeley, USA, respectively. He has extensive experience working with both public and private research centres and institutions in the fields of planning and maintenance of built heritage, cultural heritage conservation plans and programmes, environmental heritage, architectural design, urban planning and management, and development planning. I would like to add that a good basis for

friendship and cooperation has already been laid.

Mrs Minja Yang, who is also here with us for this Special Session, will be working with the new Director as Deputy Director of the Centre. Mrs Yang brings with her many years of experience in the UN system and considerable experience in World Heritage conservation through her role over the past years in directing the Centre's work in the Asia-Pacific region and historic cities projects. The existing good working relations and excellent team spirit within the Centre provide an optimal setting to move forward.

The coincidence of having a new management team in place at the World Heritage Centre at the same time as the World Heritage Committee and its Bureau work through a substantial agenda of reform is opportune. This should create a new synergy for reform, involving the Committee and Secretariat in an effective partnership.

The appointment of the new management team in the World Heritage Centre has taken place in a broader context of reform within UNESCO.

In November 1999 Mr Matsuura launched a major programme of reform which is aimed at rethinking UNESCO's priorities and refocusing its action, streamlining its structures and management procedures, remotivating its staff and rationalizing its decentralization policy.

The ultimate purpose of the reform is to refocus UNESCO's programme in order to enhance its effectiveness and relevance to the needs of the Member States.

Just as with the reform process underway in UNESCO, the World Heritage Committee's reform agenda, the subject of this Special Session of the Committee's Bureau, will require a reorientation of action through a process of **strategic planning** as has been suggested recently by the Task Force on the Implementation of the Convention. You will recall that this was also a major recommendation of the Management Review performed in 1998. Through a systematic process of revisiting the Committee's 1992 *Strategic Orientations*, there could be the opportunity to update and refocus the Committee's actions in relation to substantial issues such as addressing the root cause of threats to World Heritage natural and cultural sites.

As Mr Matsuura has himself stated, when Chairman of the World Heritage Committee and more recently as Director-General of UNESCO, it is imperative that these root causes be the focus of our attention. This is often neither popular nor easy. The only way we can address the conflicts that do unfortunately arise between heritage protection and conservation on the one hand, and development and modernity on the other, is through political will and courage. We must rely on the key principles of international co-operation and assistance that lie at the heart of the World Heritage Convention and work towards an integration of heritage conservation as part of the development process.

Returning once again to the process of reform being undertaken by the World Heritage Committee, there will also need to be a new working culture to be embraced by the World Heritage Centre as Secretariat, and by the Advisory Bodies to the World Heritage Committee (IUCN, ICOMOS and ICCROM). The roles of the Centre and the Advisory Bodies may need to be restated to bring greater clarity, efficiency and synergy to our work.

It may also be necessary to reform the working method and the schedule of Committee and Bureau meetings. Such change will require time to take root. At the same time, for new strategic orientations to bring expected results, we will need reformed implementation "tools" including revitalized and additional human resources and an adequate technical infrastructure and information management system.

During the last year we have seen the extent to which States Parties want reform to take place. On behalf of the Director-General, I would like to thank you for having devoted your time to this challenge. I would also like to express the commitment of the Secretariat who will make all effort possible to implement the processes of reform to meet the expectations of you as States Parties to the *World Heritage Convention*.

Last Saturday I met with the Director-General and he said that he has a personal interest in the important deliberations of the Special Session of the Bureau and asked to be kept informed of the conclusions of the meeting. The Director-General has defined priorities as we move to the next General Conference – protection of the cultural heritage, tangible and intangible, are of the utmost importance.

I again thank the Hungarian authorities for this opportunity to focus on the most efficient ways of further developing the Convention. In the past the Bureau sessions were small but this is no longer the case and inevitably they become more difficult to manage and require more efficient working methods to deal with heavy agendas. We must keep in mind that our ultimate goal is to better preserve the cultural and natural heritage. I am confident that with your help this goal will be achieved.

Thank you.

**Discours d'introduction du Directeur du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO,
Francesco Bandarin**

Professor Visy, Ambassador Jelen and Mr
Ferenc Nemeth,
Mr Chairperson
Members of the Bureau
Members of the advisory bodies to the
World Heritage Committee
Distinguished invitees

I would also like to start this short address with an expression of gratitude to the authorities of this ancient and noble country for hosting this meeting and for the warm welcome we have all received. As you know, this is a special year for Hungary, as it celebrates its 1000 years of Unity and Christianity. I had the privilege during my previous professional life, working for the year 2000 events for Rome, to develop a fruitful exchange with the Committee in charge of the preparation of these celebrations and I was able to get a feeling of the greatness of the Hungarian history and of the pride of its people. I am delighted that my new activity allows me to keep and extend my connections with this splendid civilization.

This is the first time I have the honour of taking part in a meeting of the Bureau as Director of the World Heritage Centre and Secretary of the World Heritage Committee. As a freshman, I am certainly inadequate to fulfil the task of performing such a complex work. I am here essentially to learn from you and to know you, so as to be able next time to organize in the most efficient way this important aspect of the activities of the Centre. I am therefore grateful to my predecessor, Mr Mounir Bouchenaki, Director of the Division of Cultural Heritage, representing of the Director-General, for providing the effective guidance

for the Secretariat's activities. I would like to address to him special thanks for this help and for the extremely useful support he is offering me in this new and challenging task. My job as Director of UNESCO's World Heritage Centre began less than 2 weeks ago. In that short period of time I have been immersed in two activities – the High Level Mission to the Kathmandu Valley in Nepal and preparations for this important meeting.

I feel privileged to have spent the first days of my new job in the company of the Chairperson of the World Heritage Committee, Mr Abdelaziz Touri. During the week we spent together in Nepal, I was able to learn from him the intricacies of the technical and diplomatic aspects of our work, and to know a man of deep culture, technical preparedness and great human understanding. The mission also provided the opportunity for me to spend a long and fruitful time with the Vice-Chairperson of the Committee, Mr Hendrik Lilius, who shared with me, often in my own language, his great experience. This mission allowed me to accelerate my training for the job, but most of all allowed me to acquire two new friends. I now have the opportunity to spend a few days working with you, the Bureau members and other key figures involved in the implementation of the *World Heritage Convention*. I will try to profit from this time to further accelerate my training in the task of servicing the World Heritage Convention.

I would like now to share with you briefly some of my initial reactions and impressions on the work of the next three days. I know I cannot provide extensive experience, and for this I ask for your understanding, but

perhaps sometimes a fresh look at old problems can be of use.

I think that there is quite a degree of clarity as to what the main problems are that require fundamental reform. I would like to direct my comments to the two main issues you are confronting today: the Representivity of the World Heritage List and the Representation in the World Heritage Committee.

It is clear that on the one hand we have an ever increasing number of nominations for inclusion on the World Heritage List. On the other hand, the representivity of that List, regionally and in terms of types, categories or themes of heritage, is being seriously questioned. This juxtaposition is difficult to address from both the technical and political points of view. I have carefully read the Resolution of last year's General Assembly on this issue and am impressed by the way it seeks a proactive, rather than reactive, approach by the States Parties, the advisory bodies, the World Heritage Committee, the Secretariat and the international community at large.

During the next three days, you will discuss the most appropriate ways of increasing the representivity of the List. I am sure that in this discussion, whatever the outcome will be, all of you will look at the Convention and to its inspiring principles, and I make here special reference to Articles 1 and 2, dealing with the universal value of the sites to be nominated.

The growth in the World Heritage List has led, without question, to an exponential increase in the work load of the Committee, its Bureau, the advisory bodies and the Secretariat. For what concerns my role at the table, I have noticed that, in recent years, the activity of the Centre as Secretariat of the Committee has increased remarkably. This trend, if not corrected, would limit the ability of the Centre to perform its other

tasks in the promotion of the Convention and in assisting States Parties.

In recent years, the work of all of you has become bogged down with too many documents and *Operational Guidelines* that are out of step with the realities of implementing the *Convention*. With such problems of process and decision-making, how can we address the real conservation problems at the World Heritage sites and the promotion of the spirit of the Convention?

During its 28 years of existence, the *Convention* has been very successful: it has now 160 States Parties. However, only 21 States Parties have the opportunity to participate as members of the World Heritage Committee. The question is how to achieve greater representation and participation by more States Parties within the existing legal framework and within the current administrative and budgetary context. This issue is not an easy one to solve. But certainly a solution cannot be found other than in a simplification of the decision-making process and in the goodwill of all States Parties in cooperating.

I apologise again for my inadequacy in providing this advice and I wish you all well in your deliberations.

Thank you.

**Discours du Président du Comité du patrimoine mondial,
M. Abdelaziz Touri (Maroc)**

Enjeux de la Session spéciale

La Session spéciale constitue **une étape cruciale** dans le cadre du processus de réformes pour améliorer la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial. Ce processus a débuté en 1996 lors de la 20ème session du Comité. Je voudrais rappeler qu'un *Organisme consultatif* qui avait été créé à Mérida, avait demandé une évaluation du fonctionnement du Centre du patrimoine mondial. Quatre ans plus tard, il nous faut impérativement et tout simplement passer de «**l'action à la pratique**». Une gageure qui n'est pas toujours facile à tenir.

Depuis la 23ème session du Comité à Marrakech, tout au long de l'année 2000, un processus de réflexion sur les réformes nécessaires a été mené par quatre groupes composés de membres du Comité, de représentants d'Etats parties, et d'experts, en vue :

- D'améliorer les méthodes de travail des partenaires (Organes statutaires, Organismes consultatifs, Secrétariat) et les modalités de fonctionnement de la Convention de 1972 en tenant compte de ses impératifs. C'était le mandat de L'Equipe spéciale sur la mise en oeuvre de la Convention, présidée par Mme Cameron ;
- De proposer une révision des *Orientations* afin de clarifier et de préciser le *modus Operandi* de la Convention à ses utilisateurs. C'était le mandat de la Réunion d'experts internationaux sur la révision des *Orientations*, présidée par M. Young ;

- De proposer, après la XIIème Assemblée générale des Etats parties, des voies et des moyens d'améliorer la représentativité de la Liste. C'était le mandat du Groupe de travail, dont les membres ont été élus, et qui était présidé par Son Excellence l'Ambassadeur Yaï ;
- De proposer, après la XIIème Assemblée générale des Etats parties, des voies et des moyens d'atteindre une représentation équitable au sein du Comité. C'était le mandat du Groupe de travail, dont les membres ont été élus, et qui était présidé par Son Excellence l'Ambassadeur Musitelli.

Les recommandations des groupes abordent l'ensemble des problématiques de la Convention afin d'éviter qu'elle ne soit, comme on l'a souvent répété, victime de son succès.

Le second enjeu est de préserver l'esprit du texte fondateur qui définit la Convention comme un organisme de coopération internationale, bien au-delà des intérêts nationaux ou des revendications des groupes géo-culturels, qui ne s'inscriraient pas dans ce contexte bien plus large.

Le troisième enjeu est de présenter les résultats de cette session, de manière claire et concise, à la 24ème session du Comité en décembre 2000, qui sera appelée à prendre des décisions, de garder présent à l'esprit les préparatifs de la XIIème Assemblée générale des Etats parties en 2001, et, au-delà, avec l'adoption de la révision des *Orientations*, de permettre aux divers partenaires engagés

dans la mise en œuvre de la Convention de mettre en pratique ces résultats.

Résultats attendus de la Session spéciale du Bureau

Les enjeux, que je viens de définir, me permettent donc d'identifier les résultats que nous devrions atteindre, au terme de nos travaux, de manière consensuelle.

Il s'agit :

- De cerner, de manière précise, la structure des réformes proposées pour les organes statutaires en vue d'améliorer leurs méthodes de travail, et d'assurer une représentation plus équitable au sein du Comité. La nouvelle proposition présentée par le Royaume-Uni en vue de créer un **système de sous-comités**, qui a été examinée par le Secrétariat, sera discutée.
- De tirer au clair le consensus et les divergences de vue sur les **recommandations du Groupe de travail sur la représentativité de la Liste**, question de la plus haute importance. Vous le savez, la XIIème Assemblée générale des Etats parties, a adopté par consensus une résolution, en raison de la nécessité de préserver l'autorité conférée à la Convention de 1972, ratifiée par **160** Etats.
- De mettre au point le document de travail qui sera examiné par le Comité à sa 24ème session, et qui devra préciser l'état d'avancement du processus de réformes. Ce document devra exposer les principes directeurs des réformes proposées et les recommandations qui en découlent, selon un calendrier qui identifiera les actions prioritaires.

Déroulement des travaux

Comme vous le savez, en juin dernier, malgré un ordre du jour extrêmement chargé, nous avons consacré deux jours pleins à discuter des recommandations des quatre groupes. Ces discussions sont reflétées dans le document **WHC-2000/CONF.202/3(SPE)**.

- Les orateurs sont donc appelés à ne pas revenir sur des remarques ou considérations déjà consignées dans ce rapport ; mais de nous faire part, si besoin est, des résultats de leurs réflexions depuis juin, quand on abordera chaque point pour lequel une recommandation est requise.
- Les documents de référence vous seront communiqués lors de l'examen de chaque point.

Ils sont nombreux et se complètent. Je voudrais demander à chacun d'entre vous de préciser la cote et le paragraphe du document lors de chaque intervention.

- Pour éviter des malentendus, d'un commun accord avec le Rapporteur, nous avons précisé au Secrétariat le format de présentation du rapport de cette session, et moi-même je préciserais, à chaque fois, la décision adoptée sur chaque point. Le Rapporteur vous précisera dans un instant la trame du rapport.
- Notre tâche est complexe, gardons à l'esprit l'importance des enjeux qui engagent le futur de la Convention, ainsi que les résultats attendus que je viens de définir après avoir procédé à des consultations. Je sais pouvoir compter sur chacun d'entre vous et d'avance je vous en remercie.

**ANNEXE VI:
PROPOSITION DU ROYAUME-UNI POUR UN SYSTEME DE SOUS-COMITES**

Octobre

Décembre

Juin

Septembre

Décembre

Juin

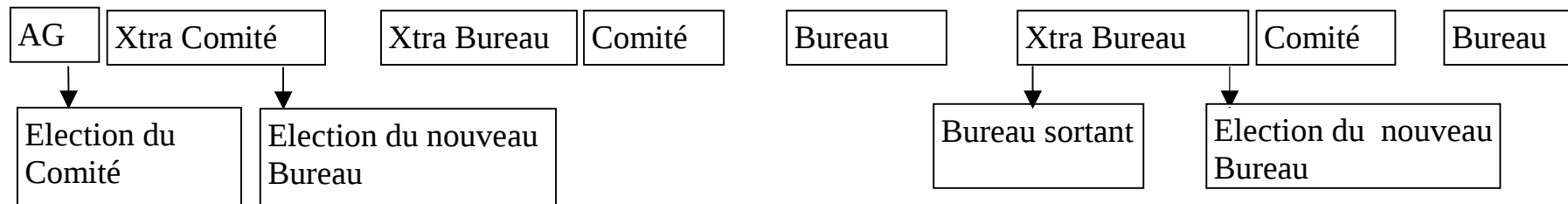
Septembre

Année

Année

Situation actuelle

CONFERENCE GENERALE



Octobre

Décembre

Avril

Juin

Octobre

Décembre

Avril

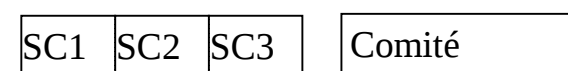
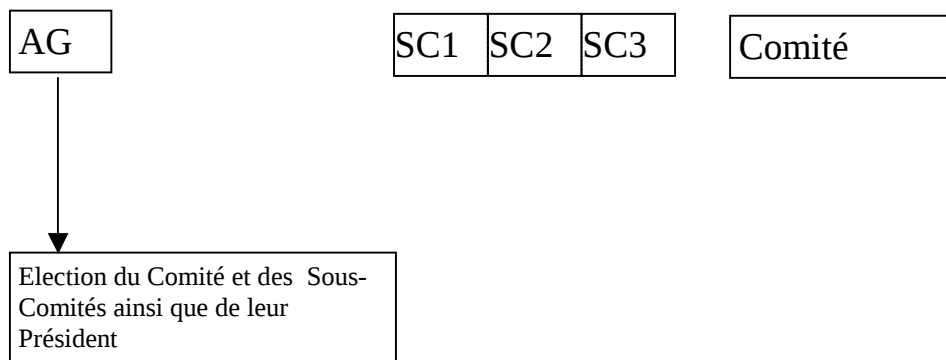
Juin

Année

Année

Proposition révisée RU -- (Comité en Juin)

**CONFERENCE
GENERALE**



Légende

SC= Sous-Comité

SC1: Propositions d'inscription

SC2: Etat de conservation

SC3: Budget et Fonds

AG= Assemblée générale